

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

Date de la convocation : 12 novembre 2018

Ordre du jour . Astreintes déneigement hiver 2018-2019, travaux voirie du Roucat : nouveau plan de financement, participation aux frais de fonctionnement école du Sycomore, participation aux frais de transports scolaires 2017-2018, prix de l'eau et de l'assainissement 2019.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : complément tarifs hébergements camping, convention voirie intercommunale.

L'an deux mille dix-huit et le vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

RODRIGUES David, DOUCET Stéphane, THION André, ARRAGON Bénédicte, FAGES Guylène, LORI Sabrina, MONTIALOUX Régis, CUARTERO Michel, VALENTIN Denis, BERTRAND Jean-Luc, POUGET Valérie, GAZAGNE Valérie, MATHIEU Philippe, ALDEBERT Denis, DIVERNY Sylvie, ETIENNE Marc

Absents excusés : CARRILLO Christophe (procuration à CUARTERO Michel), DA COSTA Fabien, FAGES Luc, POELAERT Jérôme, DA COSTA Francisco, BOUCHARD SEGUIN Hélène, BEAUCLAIR Eric (procuration à MONTIALOUX Régis), HALLEUX Frédéric (procuration à BERTRAND Jean-Luc), BOISSONNADE Virginie.

Monsieur Michel CUARTERO a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance, et a exposé ce qui suit :

2018.065 : Astreintes déneigement hiver 2018-2019 :

Les membres du Conseil Municipal,

VU le décret N°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte,

Monsieur le Maire indique qu'une période d'astreinte s'étend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le Maire propose de poursuivre les astreintes pour l'hiver 2018/2019 sur la commune Banassac-Canilhac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- la mise en place de périodes d'astreintes pour la saison hivernale du 24 novembre 2018 au 17 mars 2019 pour assurer le déneigement des routes communales et ceci pour les deux adjoints techniques et l'agent de maîtrise.

- de charger Monsieur le Maire de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur

20h 45 : Arrivée de Mme Hélène Bouchard Seguin

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

2018.066 Travaux voirie du Roucat, nouveau plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de faire la réfection de la voie communale entre les hameaux de Montferrand et du Roucat avec la création de créneaux de croisement et élargissement d'un croisement.

Ce projet d'un montant estimé à 22 824 € HT bénéficie d'une aide de l'état de 13 694,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité demande une aide complémentaire au Département et accepte le nouveau plan de financement suivant

Coût des travaux HT : 22 824 €

Financements :

DETR 2018 : 13 964,40 € (60%)

DEPARTEMENT : 4 564,80 € (20%)

AUTOFINANCEMENT : 4 564,80 € (20%)

2018.067 Montant de la participation des communes de résidences aux frais de fonctionnement de l'école du Sycomore :

Monsieur le Maire rappelle le montant de la participation fixé par délibération du 9 septembre 2015, demandé aux communes de résidence pour les enfants scolarisés à l'école publique du Sycomore qui s'élève à 550 euros par élève.

Monsieur le Maire présente l'état des charges de fonctionnement de l'école du Sycomore pour l'année scolaire 2017-2018 qui s'élève à 60 419,17 €, il précise que l'effectif à la rentrée scolaire 2017 était de 97 élèves soit un coût moyen par élève de 622,88 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 600 euros par élève et par an à compter de 2019 la participation aux frais de fonctionnement de l'école qui sera demandée aux communes de résidence des élèves scolarisés à l'école du Sycomore.

2018.068 Participation frais de transports scolaires 2017-2018 :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2017-2018 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1899 € pour l'année scolaire 2017-2018), soit 379 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 4 548 €.

2018.069 Prix de l'eau et de l'assainissement 2019 :

Le Maire présente les tarifs actuels de l'eau et de l'assainissement :

Eau :

Abonnement (forfait/an) : 70 €

Prix au m³ : 0.95 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

Assainissement :

Prix au m3 : 1,35 €

En prévision des dépenses d'investissement à venir sur le réseau d'eau (mise en place traitement de l'eau, modification conduite eau), il propose d'augmenter les tarifs de l'eau pour 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs de l'eau à :
 - Abonnement (forfait/an) : 75 €**
 - Prix au m3 : 0,95 € (sans changement)**
- Décide de maintenir à 1,35 € le m3 la redevance assainissement.

Le conseil municipal précise que si le montant de la participation au SIVU du Pays d'Accueil augmente en 2019 pour la station d'épuration intercommunale, il sera demandé au SIVU d'en fiscaliser une partie.

2018.070 : Complément tarifs hébergements camping de la Vallée

Monsieur le Maire expose que le 10 octobre dernier le conseil municipal a voté les tarifs des hébergements du camping de la Vallée mais que les tarifs spéciaux pour les campeurs adhérents aux FFCC et ACSI ont été oubliés.
Il propose donc de les rajouter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de rajouter aux tarifs votés le 10 octobre 2018 les tarifs suivants :

<u>Proposit° 2019 Tarifs FFCC et ACSI</u>					
	Hors saison (du 15/06 au 28/08)	Inter saison (du 29/06 au 12/07)	Pleine saison (du 13/07 au 16/08)	Inter saison (du 17/08 au 30/08)	Hors saison (du 31/08 au 15/09)
Forfait 1 personne (Caravane + voiture)	5,85 €	9,98 €	10,45 €	9,98 €	5,85 €
Forfait 2 personnes (Caravane + voiture)	7,65 €	13,30 €	13,30 €	13,30 €	7,65 €
Personne supplémentaire	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Enfant de moins de 7 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

2018.071: Convention de mise à disposition de biens par les communes à la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn

Monsieur le Maire expose qu'au titre de la compétence définie dans le cadre de la création de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, il y a lieu de passer une convention de mise à disposition de biens.

Il présente la convention de mise à disposition à la communauté de communes ALCT de la voirie classée. La longueur totale de la voirie communale retenue est de 38 690 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention de mise à disposition de la voirie classée ci-annexée
- accepte le tableau des voiries mises à disposition ci-annexé
- charge Monsieur le Maire de signer la convention et ses annexes

2018.072 Décisions modificatives n° 2 du budget de la commune :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget principal de la commune concernant le fonds de concours pour les travaux d'électrification du village de Lescure (projet adopté par le conseil municipal le 16 janvier 2018).

Dépenses d'investissement :

Article 2315 opération 49 voirie : - 2 500

Article 2041582 opération 77 enfouissement réseaux : + 2 500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire présente une demande de participation financière sous forme d'achats de médailles pour le Semi-Marathon Marvejols-Mende. Le conseil municipal par 9 abstentions, 1 voix pour et 10 voix contre, refuse l'achat des médailles.
- Michel CUARTERO informe que le Plan Communal de Sauvegarde va être mis à jour suite à la création de la commune nouvelle et que l'organigramme sera proposé aux membres du conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.

date d'affichage du compte rendu : 23 novembre 2018

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

Numéro délibération	Objet délibération
2018.065	Astreintes déneigement hiver 2018-2019
2018.066	Nouveau plan de financement pour les travaux de voirie du Roucat
2018.067	Montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école du Sycomore
2018.068	Participation aux frais de transports scolaires 2017-2018
2018.069	Prix de l'eau et de l'assainissement 2019
2018.070	Complément tarifs hébergements camping de la Vallée
2018.071	Convention de mise à disposition de biens à la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn

Émargements des conseillers municipaux :

ARRAGON Bénédicte	RODRIGUES David
MONTALOUX Régis	BERTRAND Jean-Luc
LORI Sabrina	CUARTERO Michel
ETIENNE Marc	THION André
FAGES Guylène	DOUCET Stéphane
GAZAGNE Valérie	MATHIEU Philippe
BEAUCLAIR Eric (procuration à MONTALOUX Régis)	VALENTIN Denis
POUGET Valérie	HALLEUX Frédéric (procuration à BERTRAND Jean-Luc)
CARRILLO Christophe (procuration à CUARTERO Michel)	BOUCHARD SEGUIN Hélène
ALDEBERT Denis	DIVERNY Sylvie